

Les attentes des Français en matière de soutien aux familles

par Patricia Crouette et Georges Hatchuel

Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (CREDOC)

Cette note reprend quelques éléments du récent rapport réalisé par le CREDOC concernant les opinions des Français sur la politique des prestations familiales et sur les caisses d'Allocations familiales dans le cadre de l'enquête barométrique Conditions de vie et aspirations des Français, à laquelle participe régulièrement la CNAF (1).

Il ressort nettement un souhait des enquêtés : les prestations familiales devraient viser en priorité la lutte contre la pauvreté et les inégalités. Ce souhait n'empêche pas l'expression de deux autres grandes attentes en matière d'aide aux familles :

- la première a trait au désir de renforcement des aides servies pour les enfants les plus grands, avant leur entrée dans la vie active ;
- la deuxième, révélatrice peut-être d'une interrogation profonde sur la protection sociale, a trait au souhait d'accentuation des aides en nature, c'est-à-dire des prestations fournies sous forme d'équipements ou de services.

Les aides à renforcer en priorité : celles destinées aux grands enfants

Les aides aux familles varient, aujourd'hui, en fonction de l'âge et de la situation des enfants à charge. Aussi les

Français ont-ils été interrogés en janvier 2000, pour la deuxième année consécutive, sur les priorités qu'ils souhaiteraient voir mises en avant : attendent-ils plutôt un effort prioritaire vers les enfants en bas âge, vers ceux qui sont au collège, vers les étudiants ou vers les jeunes à la recherche d'un emploi ? Certes, les attentes paraissent relativement diversifiées quand on les examine une à une (tableau 1).

De fait, les types de prestations à augmenter en priorité sont, dans l'ordre :

- les prestations destinées aux familles ayant un enfant étudiant (24 % des enquêtés en moyenne). Mais cette priorité varie, selon les groupes, de 16 % à 38 % (tableau 2). Elle est particulièrement faible chez les chômeurs (16 %) et maximale dans deux cas. D'abord, lorsque les répondants ont, dans leur foyer, un grand enfant : 38 % de citations lorsqu'il y a un enfant de 16 ans à 20 ans, 32 % lorsqu'il y en a un de 10 ans à 16 ans. Ensuite, on relève un intérêt accru pour ce type d'aides lorsque le répondant est lui-même diplômé de l'enseignement supérieur, qu'il dispose de hauts revenus ou fait partie d'une PCS « supérieure » : 31 % chez les diplômés du supérieur, 37 % chez les personnes disposant de plus de 20 000 francs par mois, 31 % chez

(1) On trouvera tous les résultats de la vague 2000 de l'enquête dans *Dossiers d'Etudes. Allocations familiales, CNAF, décembre 2000, n° 15*.

Tableau 1 - Les politiques familiales ont pour objectif d'apporter une aide aux familles ayant des enfants à charge. Ces charges varient bien sûr en fonction de l'âge des enfants. Si vous deviez décider des priorités à accorder aujourd'hui à la politique familiale, quels types d'aides pensez-vous qu'il faudrait augmenter en priorité ?

(Classement par ordre décroissant des réponses de la deuxième colonne)	Début 1999	Début 2000	Evolution 1999 - 2000
. Celles destinées aux familles ayant un enfant étudiant	22,8	24,0	+ 1,2
. Celles destinées aux familles ayant un enfant en bas âge	17,7	20,0	+ 2,3
. Celles destinées aux familles ayant un enfant au collège ou au lycée	18,1	18,8	+ 0,7
. Celles destinées aux familles ayant un enfant à la recherche d'un emploi	18,6	15,9	- 2,7
. Celles destinées aux familles ayant un enfant qui débute dans la vie active (emploi précaire, petit salaire...)	10,1	9,5	- 0,6
. Celles destinées aux familles ayant un enfant à l'école primaire	6,3	8,4	+ 2,1
. Ne sait pas	6,4	3,5	
Total	100,0	100,0	

Source : enquête Conditions de vie et aspirations des Français, CREDOC, 2000.

Tableau 2 – Le type d'aides à augmenter en priorité, selon différents critères socio-démographiques

en %

	Les aides destinées aux familles ayant un enfant						Total (y compris ne sait pas)
	en bas âge	à l'école primaire	au collège ou au lycée	étudiant	en recherche d'emploi	qui débute dans la vie active	
Ensemble de la population	20	8	19	24	16	10	100
Sexe							
. Homme	21	9	18	23	16	9	100
dont : homme actif	23	9	18	25	14	8	100
. Femme	19	8	19	25	16	10	100
dont : femme active	17	8	20	28	15	10	100
Age							
. Moins de 25 ans	24	7	15	25	15	11	100
. 25 – 39 ans	25	10	20	22	14	6	100
. 40 – 59 ans	14	6	19	30	18	11	100
. 60 – 69 ans	19	11	20	20	17	9	100
. 70 ans et plus	20	8	19	17	16	12	100
Revenus mensuels du foyer							
. Inférieurs à 6 000 F	22	7	19	21	16	12	100
. Compris entre 6 000 et 10 000 F	18	11	18	20	19	12	100
. Compris entre 10 000 et 15 000 F	23	8	23	20	15	8	100
. Compris entre 15 000 et 20 000 F	19	8	18	28	17	10	100
. Supérieurs à 20 000 F	17	7	15	37	16	4	100
PCS							
. Indépendant	16	12	17	33	10	11	100
. Cadre supérieur, profession libérale	21	9	18	31	11	5	100
. Profession intermédiaire	19	5	18	31	16	7	100
. Employé	21	9	21	22	17	8	100
. Ouvrier	26	8	18	18	16	11	100
. Reste au foyer	15	8	18	26	17	11	100
. Retraité	19	9	21	18	18	11	100
. Autre inactif (étudiant)	20	6	14	31	15	9	100
Situation professionnelle							
. Actif occupé	21	8	19	26	14	9	100
. Inactif	18	8	19	23	16	10	100
. Chômeur	22	9	19	16	22	10	100
Diplôme							
. Aucun diplôme, CEP	21	10	20	18	16	11	100
. BEPC	19	8	19	23	17	11	100
. BAC, niveau bac	21	6	18	29	16	7	100
. Diplôme du supérieur	20	9	16	31	14	6	100
Taille d'agglomération de résidence							
Moins de 2 000 habitants	18	7	19	24	17	11	100
2 000 à 20 000 habitants	17	5	22	26	18	9	100
20 000 à 100 000 habitants	17	11	18	24	16	9	100
100 000 habitants et plus	20	5	17	28	18	8	100
Paris et agglomération parisienne	29	17	19	13	8	9	100
Allocataire de prestations familiales							
. Oui	20	7	21	25	16	9	100
. Non	20	9	17	24	16	10	100

Source : enquête Conditions de vie et aspirations des Français, 2000, CREDOC.

Lecture du tableau : 29 % des personnes résidant à Paris et dans son agglomération citent, comme aides à développer en priorité, celles à destination des familles ayant un enfant en bas âge, contre 20 % en moyenne dans l'ensemble de la population.

les cadres supérieurs ou les professions intermédiaires. Il y a, il est vrai, dans ces groupes, une valorisation très forte des études ;

- les prestations adressées aux familles ayant un enfant en bas âge viennent en deuxième place, évoquées par 20 % des personnes enquêtées. Il s'agit d'une aide dont l'importance est reconnue par tous (son taux de citations ne descend jamais en dessous de 14 %) mais dont l'acuité est maximale précisément chez les parents de jeunes enfants : 31 % de citations lorsqu'il y a dans le foyer un enfant de moins de 3 ans, 26 % quand il y en a un de 3 ans à 6 ans. L'aide pour les enfants en bas âge est également surreprésentée chez les 25-39 ans (l'âge où on a le plus de chance d'avoir un enfant en bas âge) et chez les ouvriers (2). En revanche, on pouvait s'attendre à un taux de citations élevé chez les femmes actives occupées – qui ont plus de chances d'avoir été confrontées aux problèmes liés à l'accueil de la petite enfance – ; il n'en est rien : 17 % seulement des femmes actives évoquent ce sujet (les hommes actifs y sont plus sensibles : 23 %) ;
- les prestations servies aux familles ayant un enfant au collège ou au lycée regroupent 19 % des suffrages. Cette aide suscite peu d'intérêt catégoriel, les taux de citations s'échelonnant entre 14 % (pour les étudiants) et 23 %. Le taux est précisément de 23 % dans les foyers où il y a présence d'un enfant en âge de fréquenter le collège ou le lycée (enfant de 6 ans à 10 ans ou de 10 ans à 16 ans) ;
- les aides à destination des familles ayant un enfant qui recherche un emploi sont choisies par 16 % des enquêtés en moyenne. Ce sont les chômeurs qui expriment le plus de sympathie pour ce type de prestations (22 %). A l'inverse, les indépendants et les cadres supérieurs y sont relativement moins sensibles : ils préfèrent mettre l'accent sur les aides pour les enfants étudiants. L'âge

des enfants présents dans le foyer n'a ici aucune incidence ;

- les aides à destination des familles ayant un enfant qui débute dans la vie active sont évoquées par 10 % des répondants. C'est le niveau des ressources qui suscite le plus d'écart dans les réponses : 4 % seulement des plus hauts revenus citent ce type d'aides, alors qu'il séduit 12 % des personnes qui disposent, dans leur foyer, de moins de 10 000 francs par mois ;
- enfin, les prestations pour les familles ayant un enfant à l'école primaire sont celles qui appellent le moins de demandes d'augmentations (8 %), sauf dans l'agglomération parisienne (17 %). Même chez les personnes ayant à leur charge un enfant de 6 ans à 10 ans, seulement 11 % réclament le développement des aides à destination des familles ayant un jeune à l'école primaire.

Les regroupements effectués, on constate que les Français désirent que l'on mette surtout l'accent sur les aides destinées aux foyers ayant de grands enfants. D'abord vers ceux qui sont scolarisés : 43 % de la population souhaiteraient voir une augmentation des prestations accordées aux familles ayant un enfant étudiant, au lycée ou au collège. Ensuite, vers ceux qui sont à la recherche d'un emploi ou qui débudent dans la vie active (25 % des souhaits), même si ces deux objectifs sont un peu moins cités cette année (- 3 points au total).

Quand on oppose les souhaits de renforcement des aides aux grands enfants (adolescents ou jeunes adul-

(2) 45 % des enfants de moins de 6 ans dont les parents vivent en couple ont un père ouvrier (source : INSEE, Recensement de la population 1990).

Tableau 3 - Aides à augmenter en priorité, en fonction de l'âge des enfants présents dans le foyer

	Ensemble de la population	Dont : a au moins à charge un enfant				
		de moins de 3 ans	de 3 à 6 ans	de 6 à 10 ans	de 10 à 16 ans	de 16 à 20 ans
. Celles destinées aux familles ayant un enfant étudiant	24	19	23	24	8,5	38
. Celles destinées aux familles ayant un enfant en bas âge	20	31	26	17	14	12
. Celles destinées aux familles ayant un enfant au collège ou au lycée	19	8	18	23	23	18
. Celles destinées aux familles ayant un enfant à la recherche d'un emploi	16	14	14	18	15	17
. Celles destinées aux familles ayant un enfant qui débute dans la vie active (emploi précaire, petit salaire...)	10	5	6	5	8	9
. Celles destinées aux familles ayant un enfant à l'école primaire	8	11	10	11	8	6
Total (y compris ne sait pas)	100	100	100	100	100	100

Source : enquête Conditions de vie et aspirations des Français, CREDOC, 2000.

Lecture du tableau : 38 % des personnes ayant à charge un enfant âgé de 16 à 20 ans privilégient une augmentation des aides à destination des familles ayant un enfant étudiant, contre 24 % en moyenne dans l'ensemble de la population.

tes) et de celles allant vers les enfants plus jeunes (en primaire ou en bas âge), on note un avantage certain pour les premières : 68 % des enquêtés préfèrent une augmentation des aides aux grands enfants, aux adolescents et aux jeunes adultes ; 28 % optent pour un accroissement de l'aide aux enfants en bas âge ou à l'école primaire. Sur ce point, allocataires et non-allocataires adoptent presque exactement les mêmes attitudes (tableau 2 p. 103).

Bien entendu, l'âge des enfants présents dans le foyer exerce une certaine influence sur les réponses (tableau 3). Les aides concernant les enfants en bas âge, les enfants au collège ou au lycée et les étudiants sont systématiquement plus citées dès lors qu'il y a, dans le foyer, un enfant dont l'âge coïncide – *grosso modo* – avec la perception potentielle de ces prestations. Pour les enfants en bas âge, une première baisse de citations s'opère après 3 ans et une deuxième césure se fait après 6 ans. Pour les enfants au collège et au lycée, le taux de citations est maximal (23 %) lorsqu'on a un enfant âgé de 6 ans à 16 ans. Enfin, dès les 10 ans de l'enfant, l'intérêt pour les aides servies aux étudiants s'accroît, pour atteindre les 38 % dès lors qu'on a à charge un enfant âgé de plus de 16 ans.

En revanche, les désirs d'augmentation des aides pour les enfants plus grands et non scolarisés (recherche d'emploi ou entrée dans la vie active) ne semblent pas liés à l'âge des enfants présents dans le foyer. On constate même que l'aide pour les jeunes qui débutent dans la vie active – dont l'occurrence progresse un peu avec l'âge des enfants présents dans le foyer – est, par ailleurs, surtout réclamée par les personnes qui n'ont pas charge d'enfant (11 % pour ceux qui n'ont pas d'enfants, 7 % pour les chargés de famille).

Finalement, deux constats principaux se dégagent de ces résultats :

- dans les aides aux familles, les Français paraissent valoriser surtout les prestations apportées aux deux extrémités du « parcours » de l'enfant : la petite enfance

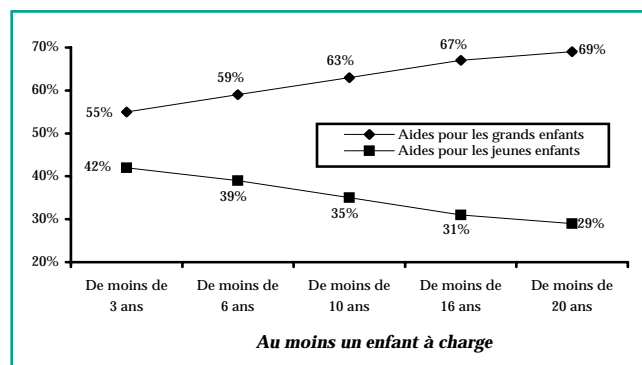
et les études supérieures. Ainsi, quand on a un jeune enfant à charge, on attend une revalorisation prioritaire (première place) des aides aux enfants en bas âge. Dès que son enfant a plus de 10 ans, c'est la revalorisation des aides pour les études supérieures qu'on met en avant ;

- quel que soit l'âge des enfants à charge, c'est toujours un effort en faveur des plus grands enfants qui est principalement attendu (graphique 1). Ainsi, même chez les parents d'enfants en bas âge, 55 % au total proposent d'augmenter en priorité les aides versées aux familles ayant de grands enfants à charge (c'est-à-dire des enfants au moins au collège).

Une nette préférence pour des aides en nature

En matière d'aides aux familles, pour les Français, les prestations à privilégier sont d'abord, et avant tout, les prestations en nature, celles versées sous forme d'équipements et de services. Ainsi, 66 % des enquêtés consi-

Graphique 1 - Les aides à augmenter en priorité, en fonction de l'âge des enfants à charge



Source : enquête Conditions de vie et aspirations des Français, CREDOC, 2000.

Lecture du graphique : 55 % des personnes ayant à charge un enfant de moins de 3 ans privilégient l'augmentation des aides accordées aux grands enfants (enfant étudiant, enfant au lycée ou au collège, enfant en recherche d'emploi, enfant qui débute dans la vie active).

Tableau 4 - A votre avis, entre les deux solutions suivantes, laquelle vous semble préférable pour mieux aider les familles ? en %

	Ensemble de la population	Dont			
		Revenus de moins de 6 000 F/mois	Ouvrier	Non diplômé	A au moins 3 enfants à charge
. Leur fournir principalement des aides en espèces (en argent)	33	38	39	38	45
. Leur fournir principalement des aides sous forme d'équipements collectifs ou de services (gardes d'enfant, aides ménagères ...)	66	58	60	59	54
Total (y compris ne sait pas)	100	100	100	100	100

Source : enquête Conditions de vie et aspirations des Français, CREDOC, 2000.

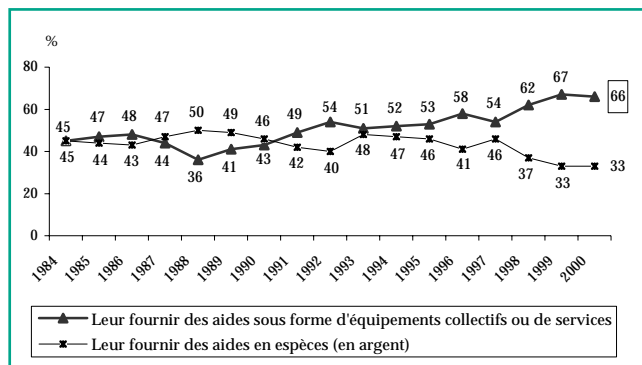
dèrent aujourd'hui préférable, pour mieux aider les familles, de leur fournir principalement des aides sous forme d'équipements collectifs ou de services (gardes d'enfants, aides ménagères, etc.), contre 33 % seulement qui optent pour des aides en espèces, c'est-à-dire en argent (tableau 4 p. 105). Cette préférence est d'ailleurs quasiment exprimée dans les mêmes proportions dans tous les groupes sociaux, aussi bien chez les allocataires (61 %) que chez les non-allocataires (69 %) ; dans les foyers ayant un jeune enfant à charge (63 %) aussi bien que chez ceux ayant au moins trois enfants (54 %). Et même dans les groupes habituellement attachés aux aides en espèces, le pourcentage de partisans des aides en nature reste toujours majoritaire (58 % chez les bas revenus, 60 % chez les ouvriers, 59 % chez les non-diplômés).

Mais l'élément le plus significatif sur cette question concerne l'évolution spectaculaire intervenue ces dernières années : alors que de 1991 à 1995, 49 % à 53 % de la population optaient pour les aides en nature, le taux a gagné treize points entre 1997 et 1999 et s'est maintenu à un haut niveau en 2000 (66 %, voir graphique 2) (3).

Cette préférence pour les aides en nature est confirmée par les résultats obtenus à une autre question, posée de façon pourtant différente (tableau 5) : confrontés à toute une série d'aides diverses (prestations en espèces, aides en nature, avantages fiscaux...), les enquêtés considèrent que les prestations à privilégier, pour mieux aider les familles, sont d'abord, et avant tout, les aides en nature sous forme d'équipements et de services : 36 % les mettent en avant, et 58 % les classent parmi les deux modalités à privilégier.

Ce résultat est encore renforcé lorsque l'on cumule l'ensemble des réponses concernant les aides en nature

Graphique 2 - Entre les deux solutions suivantes, laquelle vous semble préférable pour mieux aider les familles ?



Source : enquêtes Conditions de vie et aspirations des Français, CREDOC (janvier de chaque année).

et les aides que l'on peut qualifier d'aides indirectes, telles que les actions sous forme d'aménagements horaires dans les entreprises ou sous forme de soutien et de conseils : au total, 57 % de la population optent, en premier choix, pour ces types de prestations. Le constat le plus significatif est que moins d'un quart des Français (23 %) privilégient d'abord les prestations en espèces.

En ce qui concerne les caractéristiques des personnes privilégiant tel ou tel choix, quatre groupes peuvent être constitués :

- les partisans des prestations en nature sous forme d'équipements et de services (36 % des premiers choix). Les individus de ce groupe sont, plus souvent qu'en moyenne, issus des catégories les plus favorisées : cadres moyens et supérieurs, indépendants, diplômés de l'enseignement supérieur, personnes disposant de plus de 20 000 francs de revenus mensuels... Toutes ces catégories choisissent,

(3) Sur le sens de ces évolutions, voir, pour une analyse approfondie, *Dossiers d'Études. Allocations familiales*, op. cit.

Tableau 5 - La politique familiale est constituée de prestations en espèces, d'aides sous forme d'équipements ou de services, mais aussi de réductions d'impôt liées aux enfants. Si vous deviez décider des priorités pour mieux aider les familles, quels sont, dans l'ordre, les deux types d'aides que vous privilégieriez avant tout ?

(Classement par ordre décroissant de la première réponse)	Réponse 1	Réponse 2	Cumul 1 + 2
. Les prestations en nature sous forme d'équipements et de services (crèches, centres aérés, centres de vacances...)	36,2	22,0	58,2
. Les prestations en espèces	23,2	11,4	34,6
. Les avantages fiscaux liés aux enfants	18,3	22,2	40,5
. Les aides sous forme d'aménagements horaires dans les entreprises (congés spéciaux ou réduction d'horaires pour les parents)	12,4	25,0	37,4
. Les aides sous forme de soutien et de conseils (assistante sociale, conseillère en économie familiale)	8,1	16,5	24,6
. Ne sait pas	1,7	2,8	
Total	100,0	100,0	

Source : enquête Conditions de vie et Aspirations des Français, CREDOC, 2000.

à plus de 40 %, les aides sous forme de prestations en nature. C'est également une préférence formulée plus particulièrement par les plus de 60 ans ;

- les partisans des prestations en espèces (23 % des premières réponses) : ce groupe est, en quelque sorte, le « négatif » du précédent. Sont ici surreprésentés les individus les plus jeunes, les personnes peu diplômées et défavorisées (chômeurs, ouvriers, moins de 6 000 francs de revenus mensuels). Les allocataires de prestations familiales (28 %) ont un petit faible pour ce type d'aides, tout comme les parents de grands enfants ;

- les partisans des avantages fiscaux (18 % des premières réponses). Peu d'éléments se détachent ici, si ce n'est une surreprésentation des individus les plus aisés (le taux atteint les 23 % chez les titulaires de revenus supé-

rieurs à 20 000 francs de revenus mensuels) ;

- les partisans des aides sous forme d'aménagements d'horaires (12 % des premières réponses). C'est, à nouveau, une revendication qui émane plutôt des personnes bien loties financièrement (15 %). Mais elle est aussi un peu plus mise en avant par les individus ayant un enfant de moins de 6 ans à charge (17 %).

Les variations catégorielles en la matière sont relativement faibles. Ce qui met à nouveau en évidence les deux principaux constats formulés précédemment : le taux de citations des prestations en espèces ne dépasse pas les 33 % (cas des chômeurs), et les prestations en nature sous forme d'équipements ou de services sont en tête de liste des attentes des Français, et ce, pour toutes les catégories.